



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1

Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom du produit : CA2114

Utilisation : Fongicide

Société : Nufarm S.A.S.  
28, Boulevard Camélinat - BP 75  
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 40 85 50 60  
E-mail: francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement  
Irritant pour les yeux.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Poudre mouillable (WP)  
Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 50 %

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Hydroxyde de cuivre	20427-59-2	243-815-9	T N R23 R22 R41 R50/53	88 %
Sulfate de zinc	7446-19-7	231-793-3	Xn N R22 R50/53 R41	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1

Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

**Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée  
Sable  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction non-appropriés** : Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Autres informations** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**Méthodes de nettoyage** : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation**

**Conseils pour une** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1

Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

manipulation sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans l'emballage d'origine.  
Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : poudre

Couleur : vert

Données de sécurité

pH : env. 7 Note: (en solution aqueuse)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1

Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: 892,9 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Dose: 1,46 mg/l, 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50 lapin Dose: > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: lapin Résultat: Irritation des yeux

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire	: Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	: Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
Emballages contaminés	: Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	
Numéro ONU	: 3077
Description des marchandises	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydroxyde de cuivre, Sulfate de zinc)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
IMDG	



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1


Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

Numéro ONU	: 3077
Description des marchandises	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Hydroxyde de cuivre, Sulfate de zinc)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Polluant marin	oui
ICAO/IATA	
Numéro ONU	: 3077
Description des marchandises	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Hydroxyde de cuivre, Sulfate de zinc)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):

Symbole(s)	:  Xi	Irritant
Phrase(s) R	: R36	Irritant pour les yeux.
Phrase(s) S	: S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Autres informations	: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement	
Législation nationale		
Stockage	: Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1155	



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**CA2114**

Version 1.1

Date de révision : 25/04/2008

Date d'impression : 25/04/2008

### 16. AUTRES DONNÉES

#### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.